

## CertEurope délivre le 150 000ème certificat électronique sur clé USB sécurisée Gemalto

*La croissance de la dématérialisation des échanges a accéléré l'utilisation des certificats électroniques dans les entreprises tant publiques que privées*

**Paris, le 15 mars 2010** - CertEurope, 1er opérateur de Services de e-Confiance™ qualifié, annonce son 150 000ème certificat délivré sur la clé USB sécurisée développée par Gemalto, leader mondial de la sécurité numérique.

CertEurope a délivré 150 000 certificats sur clé USB via ses nombreuses autorités de certification (CertiGrefe, AC Avocats, AC Huissiers de justice, AC Classe 3+ des réseaux bancaires, etc.) aux entreprises et collectivités locales.

Depuis la loi n° 2000-230 qui reconnaît la valeur légale de la signature électronique et rend nécessaire l'utilisation du certificat électronique, le nombre de certificats distribués n'a cessé d'augmenter.

Aujourd'hui avec le référencement des certificats par l'Etat, un seul et même certificat électronique peut permettre d'accéder à un ensemble d'applications administratives et métiers et ce quel que soit le secteur d'activité du salarié, usager, fonctionnaire...

Véritable carte d'identité numérique, le certificat permet de s'authentifier et de signer. La signature électronique garantit l'intégrité des documents et leur valeur probante. Le certificat contient le nom du porteur, son adresse e-mail, la raison sociale de l'organisation et son numéro SIRENE.

Le certificat sur clé USB (token) ou carte (format carte bancaire avec lecteur USB) garantit le plus haut niveau de sécurité des échanges numériques. L'identité numérique est ainsi sur un support personnel sécurisé et non sur le poste informatique de l'utilisateur ; de plus il est activé par un code pin et dans la plupart des cas, remis en face à face. Il permet entre autre de répondre aux attaques de phishing ainsi qu'aux problématiques d'usurpation d'identité. En outre, le certificat est polyvalent, et son utilisation simplifie l'accès aux sites web en évitant la saisie de multiples login mots de passe.

*« Le partenariat avec Gemalto, noué il y a plusieurs années, vise à apporter sur le marché les meilleures solutions en termes de sécurité. Les cartes à microprocesseur de dernière génération Gemalto sont référencées par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et répondent à nos exigences en la matière », confie Stéphane Draï, Président du Directoire de CertEurope. Selon lui la croissance de la demande en certificat ne va pas se tarir, bien au contraire : « La confidentialité, l'authentification, la sécurité dans les échanges sont essentielles aujourd'hui pour les entreprises, qui sont de plus en plus nombreuses à dématérialiser des processus et à échanger des documents sensibles. Le certificat sur clé USB ou carte à microprocesseur, avec un niveau de sécurité fort, est une solution fiable, peu coûteuse et qui a déjà fait ses preuves auprès de nombreuses professions très exigeantes telles que les huissiers de justice, les avocats, les banques... ».*

De plus, en participant à la réflexion sur le label IDéNum lancé il y a quelques semaines par le secrétariat à l'économie Numérique, CertEurope espère contribuer à la sensibilisation de l'ensemble des internautes aux problématiques de sécurité : *« Equiper les particuliers en certificats est bien entendu à l'étude ».*

*« Gemalto est heureux de faire bénéficier CertEurope de son savoir faire en matière de solutions de sécurité des échanges numériques », ajoute Philippe Carrere, Directeur des ventes Europe de Sud. « Nous sommes fiers de participer à la croissance de la dématérialisation des échanges par le biais de notre partenariat avec CertEurope ».*

Parmi les références de CertEurope utilisant la technologie de sécurité numérique Gemalto :

- Le **Conseil National des Barreaux** a créé sa propre Autorité de certification, « AC Avocat », opérée par CertEurope. .Il délivre ainsi des certificats électroniques, véritable pièce d'identité électronique de

L'Avocat, matérialisée sous forme d'une clé USB cryptographique et remise en mains propres par chaque barreau à ses membres. Avec ce certificat, Les 55 000 avocats français peuvent ainsi se connecter sur le Réseau Privé Virtuel de l'Avocat, et ainsi échanger avec les tribunaux.

- Les **Huissiers de justice** ont sollicité CertEurope pour mettre en place une Autorité de Certification qualifiée. Les huissiers signent ainsi leurs « minutes » des actes authentiques et les archivent électroniquement.

- **Infogreffe**, le Groupement des Greffes des tribunaux de commerce délivre les certificats électroniques CERTIGREFFE. Le Greffier du Tribunal de Commerce, Officier Public et Ministériel, s'assure de l'identité du demandeur et garantit la qualité du certificat délivré. Les certificats sont utilisés par les applications des greffes pour la signature des formalités au registre du commerce en ligne et par toutes les applications qui nécessitent un certificat référencé par l'état. [Certeurope](#) est l'opérateur de services de certification d'Infogreffe.

- Les **réseaux bancaires** et la **Fédération Française du Bâtiment** délivrent les certificats « certeurope classe 3+ » aux entreprises pour se connecter sur les portails bancaires ou, entre autre application, répondre électroniquement aux appels d'offres des marchés publics.

### **A propos de CertEurope**

CertEurope, 1er Opérateur Qualifié de Services de e-Confiance™, Pionnier dès 2000 des services de certification électroniques, CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodateur, conçoit et met en œuvre des applications sécurisant les échanges de documents dématérialisés à l'attention des entreprises et des professions réglementées. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques, et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Elles garantissent aussi la traçabilité et la confidentialité des échanges. CertEurope est également Opérateur de Services de Certification Electronique, qualifié, conformément à la norme ETSI/TS 101 456 (AFNOR Z 74-400 :2002) et à l'arrêté du 26 juillet 2004.

CertEurope a reçu le label « entreprise innovante » ANVAR en 2005 et a obtenu le Trophée de l'Innovation des Tiers de Confiance en 2003 (Opalexé) et en 2006 (CertSign™).

Quelques références clients : Fédération Française du Bâtiment, Argus DMS, GE FactoFrance, GIE Infogreffe, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Ordre des Avocats aux Conseils, Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Conseil National des Barreaux, l'INPI, NATEXIS, Banques Populaires, GS1, Umanis, Groupe Malakoff, Asphéria, Orsid, ATOS Origin, JC Decaux, Conseil général de la Côte d'Or, Conseil général des Côtes d'Armor, Bravosolution, et 40 000 PME-PMI. [www.certeurope.fr](http://www.certeurope.fr)